REGLEMENT INTERIEUR Collectif Audois des Usagers pour la Réhabilitation CAUR

Ce règlement a été élaboré par un groupe d'usagers du Centre de Réhabilitation Psychosociale Audois à Limoux dans le but d'améliorer la qualité de prise en charge du Centre.

Article 1: Fondement

Le CAUR Collectif Audois des Usagers pour la Réhabilitation entend promouvoir l'expression et la participation des usagers au fonctionnement du C2RA, et favoriser le lien social tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Centre.

Article 2: Objectifs

Le CAUR peut donner son avis et émettre des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du Centre.

Le collectif entend :

- 1) Améliorer la qualité, le fonctionnement, la prise en charge du Centre (entraide, réflexions, témoignages),
- 2) Proposer et organiser des sorties, des activités à l'intérieur et à l'extérieur du Centre,
- 3) Proposer des travaux et demandes d'équipement, améliorer la logistique,
- 4) Favoriser les relations entre les usagers (garder contact avec les anciens usagers du C2RA),
- 5) Faire découvrir le C2RA et le CAUR aux nouveaux usagers, aux familles et à l'extérieur.

Article 3: Composition

Le CAUR est composé de :

- 1 Président + 1 vice-président
- 1 Secrétaire + 1 vice-secrétaire
- 1 Trésorier + 1 vice-trésorier
- 2/3 Animateurs

Dans un premier temps, les vices de chaque représentant seront un membre du personnel du C2RA.

Article 4 : Election des représentants

L'élection des représentants se fait sur la base du volontariat.

S'il n'y a pas de candidature spontanée, le vote se fera par un bulletin de vote où chacun pourra proposer un nom.

Il y a la possibilité de voter pour une personne hors liste.

Article 5 : Durée des mandats

Le mandat des membres élus est fixé à 1 an, renouvelable.

S'il y a une démission, c'est le suppléant qui reprend la fonction le temps qu'une nouvelle élection

soit organisée.

Article 6: Fonctionnement

La fréquence des réunions : 1 fois par mois le premier mercredi du mois.

Un membre de chaque représentant devra être obligatoirement présent lors des réunions afin

d'assurer le bon fonctionnement du Collectif.

Le lieu de rencontre : salle de réunion du C2RA.

La préparation :

L'ordre du jour est élaboré à partir des demandes et propositions de l'ensemble des usagers. Au cours des réunions les représentants recueilleront l'ensemble des avis et propositions qui serviront à établir le prochain ordre du jour. Chaque usager a la possibilité d'émettre toute proposition et

demande par l'intermédiaire de la boite à idées.

L'ordre du jour est transmis au moins 8 jours à l'avance à l'ensemble des usagers avec les éventuels

documents nécessaires à la compréhension des thèmes.

L'ordre du jour sera affiché sur le panneau dédié aux actualités du C2RA à la salle détente.

Chaque proposition est soumise au vote de chaque usager avant d'être validée.

Le déroulement :

Lors des réunions, les informations qui pourraient être échangées concernant des personnes, sont

strictement personnelles.

Article 7 : Révision du règlement intérieur

Le présent règlement sera réactualisé au bout de 2 ans, ou plus tôt si cela s'avère nécessaire à la

lumière de l'expérience.